



LA CHARTE DES ENTRAÎNEURS, EDUCATEURS ET DIRIGEANTS

1. Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants d'équipes sont nommés par le Conseil d'administration et sur proposition du Responsable de catégorie.
2. Tout entraîneur, éducateur et dirigeant d'équipes a pour mission d'inculquer la connaissance technique à l'équipe qui lui a été confiée dans le cadre du plan d'action, mis en place par le Responsable Technique et adopté par le Conseil d'administration.
3. Les éducateurs et dirigeants d'équipes doivent respecter les choix effectués par les entraîneurs.
4. Respecter les entraîneurs, éducateurs et autres dirigeants ainsi que les différents membres de l'ASG Football
5. Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances et par son comportement être un modèle pour les joueurs qui sont sous son autorité.
6. Ne pas tenir de propos dans des lieux publics pouvant nuire à la bonne marche et à l'image du club.
7. Porter les équipements fournis par le club ou les partenaires.
8. Tout entraîneur, éducateur et dirigeant d'équipes doit sanctionner lui-même ou / et avec le responsable de catégorie dans un premier temps, ou demander une sanction plus lourde, aux commissions de discipline et sportive, contre tout acte d'indiscipline pour un joueur des catégories jeunes.
9. Prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition par le club ou les collectivités.
10. Tout entraîneur, éducateur et dirigeant d'équipes est garant des équipements donnés à son équipe par le club. Il lui appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces équipements restent la propriété du club en fin de saison.



SAISON 2015 - 2016

11. Remplir les formalités administratives exigées par les instances sportives et / ou par le club.
12. Tout entraîneur, éducateur et dirigeant d'équipes doit après chaque match remettre la feuille de match le jour même du match et restituer les licences utilisées. Fournir les justificatifs des dépenses occasionnées par la rencontre, le plus rapidement possible.
13. Bannir la violence et la tricherie. Etre loyal et fair play.
14. Respecter les arbitres et leurs décisions, les adversaires.
15. Inculquer l'esprit sportif aux joueurs.
16. Encourager son équipe.
17. S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs.
18. S'organiser le plus tôt possible pour pallier à son absence éventuelle à un match.
19. Les Educateurs sont chargés d'utiliser les moyens de communication, fournis par le conseil d'administration, permettant la diffusion d'informations relatives à la vie du club et de leurs équipes. Leurs propositions d'améliorations seront les bienvenues
20. Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants d'équipes doivent restituer les équipements, clés, etc... fournis par le club en cas d'arrêt ou de départ en cours ou fin de saison.
21. Participer dans la mesure du possible et selon les besoins aux différentes manifestations sportives ou animations festives organisées par l'ASG Football.

Nom, prénom _____ dirigeant de l'AS Grandchamp Football.

Date :

Signature